

AVIS DE LA COMMISSION « TRANSPORTS ET MOBILITE » DU COMITE DU MASSIF DES ALPES

Projet d'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée (26)

La commission « Transports et Mobilité » du Comité de massif des Alpes, consultée par voie électronique entre le 14/10/2025 et le 24/10/2025 sur le projet de plan de mobilité simplifié de la communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée ;

VU

- la délibération du Conseil communautaire de la communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée du 27 mai 2025, arrêtant le projet de Plan de Mobilité Simplifié ;
- le courrier réceptionné dans les services du Préfet coordonnateur du massif des Alpes / Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Alpes le 1^{er} octobre 2025 sollicitant l'avis du comité de massif ;
- l'article L.1214-36-1 du Code des transports stipulant que le projet est soumis, pour avis, « *au comité de massif concerné lorsque le territoire couvert comprend une ou plusieurs communes de montagne au sens de l'article 3 de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne* » ;
- l'article R. 1214-12 du Code des Transports indiquant que « *les personnes consultées en application de l'article L. 1214-36-1 disposent, pour donner leur avis sur le projet de plan de mobilité simplifié, d'un délai de 3 mois à compter de la transmission du projet, que leur avis soit requis ou recueilli à leur demande. L'avis qui n'est pas donné dans ce délai est réputé favorable.* »
- le décret n° 2017-755 du 3 mai 2017 précisant que la commission « Transports et mobilité » comporte dans ses attributions la possibilité de se saisir « *de tous sujets concernant les transports, la mobilité des biens et des personnes, notamment leur cohérence et leurs complémentarités sur l'ensemble du massif* » ;

CONSIDERANT QUE

- Le projet s'inscrit dans les orientations du Schéma Interrégional du Massif des Alpes (SIMA) dont la mise à jour a été adoptée en séance plénière du comité de massif du 11 décembre 2020 ;

SALUE

La **démarche volontariste** de la communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée, qui a pris la compétence mobilité en 2021, d'élaborer un Plan de mobilité simplifié sur son territoire à l'appui de sa stratégie de mobilité, ce plan ayant un caractère facultatif ;

La **concertation** soutenue auprès des partenaires institutionnels et des citoyens ;

La forme **claire et opérationnelle** du document ;

Les actions visant à améliorer **l'accessibilité à la gare de Crest** en lien avec l'EPCI voisin, Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme ;

Le focus porté sur la **sensibilisation et l'animation** dans le souci de pérenniser l'évolution des pratiques de mobilité, ainsi que sur **l'exemplarité** de l'EPCI en matière de mobilité ;

Les actions opérationnelles en faveur de la **mutualisation et de l'innovation** : plans de mobilité inter-entreprises, mise à disposition de véhicules intermédiaires, véhicules légers entre le vélo et la voiture traditionnelle.

RECOMMANDE

De **renforcer les actions de coopération inter-EPCI** en matière de mobilité entre la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée et la Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme. En effet, à l'exception de l'amélioration de l'accès à la gare de Crest, saluée ci-dessus, le Plan de Mobilité simplifié focalise les liens à consolider en direction des deux EPCI situés au Nord et à l'Est de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée (CA Privas Centre Ardèche et CA Valence Romans Agglomération), et très peu en direction de la Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme, EPCI situé immédiatement à l'Est de la CCVD, pourtant en grande cohérence géographique le long de la vallée de la Drôme vers le Diois et dans le même périmètre de SCOT.

EMET

Un **avis favorable** sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée.

*Pour la co-présidence de la commission
« Transports et Mobilité »*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pme', written over a diagonal line that extends from the bottom left towards the top right.